

2.6 Mémoire de Master

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant doit démontrer qu'il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant est ainsi amené à mettre en œuvre une démarche d'analyse de données lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques en matière d'enseignement.

Pour l'aider dans la réalisation de ce travail, un dispositif d'accompagnement est prévu dans les différentes phases menant à la finalisation du mémoire professionnel. Quatre axes constituent cette offre d'accompagnement:

- Une information sur les différentes étapes de réalisation du mémoire (choix du sujet, direction de mémoire, orientation dans le champ des recherches en didactiques et sciences de l'éducation)
- Un module (MSMET11) de formation théorique à la recherche en éducation en lien avec le champ professionnel (méthode de recueil et d'analyse de données)
- Un soutien méthodologique sous forme d'ateliers (offre ponctuelle en fonction des besoins des étudiants)
- Un encadrement et conseil individuel par le directeur de mémoire

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Automne	Printemps	Automne	Printemps
MSMET11 Rôle de la recherche en éducation	MSMET11 Rôle de la recherche en éducation		
Informations sur les mémoires S1	Présentations de recherches par les UER	Offre ponctuelle d'accompagnement en fonction de besoins des étudiants (soutien méthodologique, rédaction, réalisation empirique, etc.)	
Mémoire de Master (suivi par le directeur de mémoire)			

La planification des différents éléments ci-dessus se trouve dans le calendrier de la formation secondaire 1.

Des indications utiles concernant les objectifs et la démarche, la préparation et les ressources à disposition, la valorisation et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document cadre de la filière secondaire I.

Les exigences relatives à la mise en forme du mémoire (nombre de pages, styles, modalités de dépôt et de diffusion, etc.) sont mentionnées dans la Directive 05_08 sur les Mémoires de diplôme.

Plus d'informations sur: [Extranet](#) > [Accueil](#) > [Portail étudiant](#) > [Informations formations de base](#) > [MS1](#) > [Organisation de la formation](#)